

21/6/96

96-7697

~~23~~ 2407

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
(PNUE)**

**Groupe de l'économie de l'environnement
(Nairobi, Kenya)**

**Banque islamique de développement (BID)
Institut islamique de recherches et de formation
(IIRF)(Jeddah, Arabie saoudite)**

**Banque gabonaise de développement (BGD)
(Libreville, Gabon)**

**RAPPORT DU
SEMINAIRE SUR LES ETUDES
DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
(EIE)**

Février 1996

**Série Economie de l'environnement
Document No 20**

Les opinions et interprétations figurant dans le présent document sont celles de l'auteur et n'impliquent aucune prise de position de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

**SEMINAIRE SUR LES ETUDES
DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
(EIE)**

LIBREVILLE, 18-22 décembre 1995

PNUE/BID/BGD

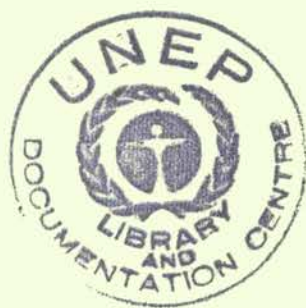


TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PRESENTATION DES THEMES	1
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	12
ANNEXES :	
Annexe I. Programme détaillé du séminaire	17
Annexe II. Liste des participants	25
Annexe III. Encadrement et coordination	31

INTRODUCTION

1. Le séminaire international sur les études d'impact sur l'environnement, organisé par la Banque islamique de développement (BID), le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque gabonaise de développement (BGD) s'est tenu à Libreville, du 18 au 22 décembre 1995.
2. Le séminaire a réuni des participants représentant le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Niger, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie, la BID, le PNUE et la BGD.
3. Le séminaire s'était assigné comme objectifs majeurs :
 - a) De sensibiliser les participants aux EIE en tant qu'instrument nécessaire pour assurer le développement durable;
 - b) De formuler des recommandations, sur la base d'un échange d'informations et de données d'expérience entre pays africains, pour une meilleure pratique des EIE.

PRESENTATION DES THEMES

SEANCE I : Les EIE et le développement durable

CONFERENCIER : M. ABDOULAYE SENE
RAPPORTEURS : MM. MAMADOU Moustapha BA, SENEGAL
MAYATA HAMZA, NIGER

4. Dans la présentation du module "Les EIE et le développement durable", trois points ont été abordés :
 - L'historique, l'émergence et l'évolution des EIE;
 - Le processus d'EIE;
 - Les défis et le rôle du PNUE.
5. Concernant le premier point, M. Sène a fait observer que l'ensemble de la planète Terre était concerné par l'environnement. Il n'existe plus de problèmes de l'environnement isolés, ils se présentent aux niveaux à la fois global et local. C'est à partir des pays industrialisés que la sonnette d'alarme a été tirée suite au boom économique de 1945 à 1970. Pollution, déforestation, catastrophes naturelles, dégradation des ressources naturelles remettent en cause la survie de l'humanité. Le choc pétrolier des années 70 a conduit à la contestation du mode de vie des pays développés. En 1970, les Etats-Unis d'Amérique ont adopté la loi de politique nationale de l'environnement, qui dispose expressément que toute action de développement néfaste au bien-être social et à l'environnement sera sujette à l'évaluation d'impact sur l'environnement. En outre, les conférences de Rome (1970) et de Stockholm (1972) ont décrié la croissance économique démesurée et prôné un développement humain.

6. Les EIE sont passées d'une approche biogéographique et écologique à une approche économique et monétaire (analyse coûts/avantages) puis à l'étude d'impact social. C'est pourquoi les EIE adoptent une démarche de plus en plus intégrée et interdisciplinaire. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a fait le diagnostic des problèmes environnementaux auxquels le monde est confronté. En 1992, le Sommet de Rio a adopté le programme Action 21, d'où se dégagent deux principes liés à l'évaluation des études d'impact sur l'environnement, à savoir :

- * Le Principe 4, qui prône un développement durable respectueux de l'environnement;
- * Le Principe 17, qui fait de l'EIE un instrument national.

7. Pour ce qui est du processus des EIE, il s'agit de répondre à des problèmes techniques et philosophiques (valeurs). Par conséquent, les EIE visent à identifier, prévoir, interpréter et communiquer l'information et proposer des mesures d'atténuation.

8. Le conférencier a ensuite abordé les défis et le rôle du PNUE pour ce qui est de l'adoption des études d'impact sur l'environnement, du développement et de la promotion de l'utilisation des EIE, du renforcement de ses relations avec les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale en vue d'une meilleure harmonisation des activités.

9. Il a été également question du rôle du PNUE dans la promotion de l'EIE en Afrique. C'est ainsi que lors d'une réunion tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 1995, le PNUE a permis à des ministres et hauts responsables africains de l'environnement de s'engager à faire des EIE un instrument obligatoire de protection de l'environnement. En outre, le PNUE propose aux pays de développement et à économie en transition son assistance et ses conseils en matière d'évaluation de l'environnement.

SEANCE II : Les EIE et les mécanismes de planification et de prise de décision

Conférencier : M. R.H. Prayag (Maurice)

1er Rapporteur : Toumi Mohamed (Tunisie)

2e Rapporteur : Sidibe Momloukou Souleymane (Guinée)

10. M. Prayag a exposé pour l'essentiel le fossé entre les écologistes et les décideurs dans les pays en développement et montré, à l'aide d'un canevas simplifié, la marche à suivre. Analysant les objectifs respectifs de l'écologiste et du décideur des pays en développement, il explique que ces deux acteurs ont des rôles et des missions différents. Les écologistes s'intéressent uniquement à la protection et à la conservation de la flore et de la faune et l'environnement en général, tandis que les décideurs ont la lourde responsabilité de gérer et d'assurer le développement durable. Leur but principal, c'est aussi de concilier la protection de

l'environnement avec le développement économique de leur pays sans pour autant empêcher la croissance.

11. Quels sont les facteurs clés pouvant assurer la réalisation des objectifs mentionnés plus haut? La structure législative, la structure administrative, la structure scientifique, le savoir-faire, l'efficacité aussi bien que la transparence sont à cet égard très importants.

12. M. Prayag a aussi proposé que les EIE soient toujours examinées d'une façon positive. Les cinq points suivants sont importants :

- a) Les conditions imposées devraient être réalisables;
- b) Utilisation de la technologie adaptée;
- c) Mesures pratiques et efficaces;
- d) Rentabilité;
- e) Assurer la protection globale de l'environnement.

SEANCE III : Le processus de l'EIE

Conférencier : M. R.M. Prayag (Maurice)

13. Cette séance a été consacrée à l'analyse des différentes phases du processus des EIE, notamment :

a) **Tripréliminaire** : C'est une étape très importante puisque à ce stade on identifie les aspects non nuisibles à l'environnement. C'est aussi l'étape où l'on identifie les aspects qui ont des impacts sévères sur l'environnement. En fonction des problèmes escomptés, on décide sur les voies à suivre, le type d'analyse à entreprendre, les compétences requises, l'expertise requise, les recherches, etc.

b) **Balayage** : Il s'agit de classer les projets en fonction de la nature, de l'ampleur des problèmes et des répercussions possibles sur l'environnement. Un projet comme une cimenterie devrait être classé "A - impacts des plus sévères. La création d'un poulailler de deux cents têtes peut être classé "C". Le classement est fonction de la pollution et de l'impact de l'activité sur l'environnement.

c) **Données de base** : Pour l'EIE, il importe d'avoir les données de base qui reflètent l'état actuel de l'environnement sur le site et aux alentours du site. Donc les informations sur les points suivants sont impératives : i) plan de situation, état actuel de l'environnement (e.g. l'air, les cours d'eau, le bruit, etc.) en termes qualitatifs et quantitatifs; ii) les activités courantes,

c'est-à-dire économiques, sociales; iii) la flore, la faune; iv) infrastructures routières, électriques, téléphoniques, écoles, centres de santé, etc. Avec ces données de référence et connaissant les impacts de l'activité sur ces éléments de la nature, on peut voir si le projet est compatible ou non avec un développement durable.

d) **Mesures d'atténuation** : Les mesures d'atténuation sont prescrites pour parer aux dégâts et effets néfastes en fonction de l'effet scientifique sur un ou plusieurs paramètres. Il faut pour cela assurer une bonne conception du projet et une bonne appréciation des enjeux environnementaux et éviter la dégradation, les dommages irréparables et, surtout, le gaspillage des ressources.

e) **Surveillance (le suivi du projet)** : Il y a certaines étapes qui méritent d'être suivies plus rigoureusement que les autres. Il faut veiller à ce que l'EIE soit préparée par un expert compétent, que les informations données soient contre-vérifiées par des autorités compétentes, et comparées à d'autres données connues, et que soit assuré un suivi au niveau de l'exécution du projet, etc.

14. Suite aux deux séances, des recommandations ont été formulées concernant les cadres législatif et institutionnel des EIE. D'autres questions pertinentes, relatives à des cas particuliers concernant l'élevage de volailles, ont été discutées à fond. Il a été convenu que l'EIE était un instrument des plus efficaces pour mieux gérer l'environnement.

SEANCE IV : Les EIE comme faisant partie du cycle de vie du projet (MADAME L. OYOUBI)

15. La dégradation de l'environnement résulte d'un gaspillage des ressources naturelles. Le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a tenté de prendre des mesures pour corriger les abus et instaurer le développement durable. Des études ont été faites sur de grands projets, mais on peut les effectuer sur les moyens et petits projets car tout projet a des impacts sur l'environnement dans son ensemble. Nous devons donc sensibiliser les chefs d'entreprise à la nécessité de mener des études d'impact.

16. L'étude ou l'évaluation des impacts est un instrument classique d'évaluation et d'aide à la décision, qui permet également de réduire le coût du projet.

I. INTEGRATION DE L'EIE DANS LE CYCLE DE VIE DU PROJET

17. **Identification** : Trois étapes se distinguent :

a) Définir les objectifs de développement du projet;

b) Définir l'assistance technique ou financière nécessaire, en prévoyant les moyens permettant de préserver l'environnement. Pour l'assistance financière, il faut faire une évaluation au moindre coût : c'est là un des principes du développement durable. Pour cela, il faut

compter sur ses propres ressources : matériaux locaux, main d'oeuvre locale, etc;

c) Tenir compte des aspects environnementaux; les identifier et voir si les objectifs de développement seront atteints.

18. **Formulation** : Elle vise à rendre le projet compréhensible par les différents partenaires. Selon les principes adoptés par le PNUE, il faut faire un état récapitulatif des aspects environnementaux du projet sous la forme d'une fiche donnant des informations sur l'environnement de la zone du projet.

19. **Sélection** : On examine le(s) projet(s) proposé(s) et on fait une sélection en se fondant sur des critères environnementaux.

20. **Révision** : Elle est liée à l'étude d'impact. Elle permet de voir si tous les aspects environnementaux ont été pris en compte. Si les aspects environnementaux sont très importants, on peut demander une étude plus approfondie qui montrera quelle stratégie utiliser pour la gestion de l'environnement.

21. **Approbation** : Pour approuver le projet, la structure concernée s'assure des dispositions qui seront prises pour corriger la dégradation de l'environnement.

22. **Exécution** : Il est nécessaire d'avoir des systèmes de contrôle pour éviter les écarts entre ce qui est mentionné dans le descriptif du projet et ce qui s'exécute sur le terrain. On peut recourir à des techniciens spécialisés dans les aspects environnementaux.

23. **Suivi et évaluation** : L'environnement peut avoir changé par suite de pollutions; il faut donc un suivi et une évaluation des impacts dans le temps. Il faut aussi identifier et favoriser toutes les actions possibles, prendre de bonnes décisions pour les populations et les adapter à l'évolution.

II. COORDINATION

24. La coordination des études d'impact avec d'autres instruments de gestion s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée. Vers les années 70, lorsqu'on a constaté les impacts négatifs des projets sur l'environnement et la santé des populations, on a fait des études d'impact, mais celles-ci n'étaient pas intégrées dans les autres analyses de projets.

III. METHODE D'APPLICATION DES ETUDES D'IMPACT

25. L'étude d'impact est un processus analytique par lequel on examine systématiquement les effets éventuels de l'exécution de projets, de politiques et de programmes sur l'environnement. Elle se prépare selon différentes méthodes, avec 6 opérations principales qui sont :

- L'identification de l'impact;
- La mesure de l'impact (coût social et avantages);
- L'interprétation et l'importance de l'impact;
- La présentation des résultats;
- L'élaboration des mesures pour éliminer ou atténuer les impacts;
- La définition des mesures de surveillance appropriées.

26. L'étude doit se concentrer sur les points principaux, c'est-à-dire les impacts les plus importants et faire intervenir des groupes particuliers. Un lien devra être fait entre les informations recueillies et les décisions à prendre. L'étude d'impact doit être réalisée à l'avance pour modifier à temps les éléments du projet. Les informations doivent être claires, limpides, à la portée de celui qui va décider de l'adoption du projet.

27. L'EIE est une partie intégrante du cycle de vie de projet; l'analyse socio-économique s'incorpore dans l'EIE pour mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des populations. Trois techniques ont été développées en matière d'évaluation socio-économique :

- a) Analyse des coûts/avantages; méthode présentant deux aspects :
 - i) Elle est partielle (dans le cas où le projet conduit à une dégradation de la qualité de la vie);
 - ii) Elle est subjective (on peut s'interroger sur la façon dont les populations perçoivent le projet).

b) Analyse coûts/efficacité. Cette analyse n'est réalisable que dans la mesure où la première ne donne pas des indicateurs précis sur la rentabilité du projet;

c) Analyse des valeurs utiles : Celle-ci indique au mieux si le projet apporte un bien-être aux populations.

28. L'étude d'impact nécessite une bonne équipe, des informations fiables, des ressources et une autorité chargée de la surveillance.

IV. LES METHODES DE L'EIE

29. On peut citer les méthodes suivantes :

a) **Les techniques cartographiques** : elles sont aisées, efficaces pour la communication mais sont limitées car elles ne prennent pas en compte les effets sociologiques.

b) **Les listes de vérification des impacts sur l'environnement** : elles suggèrent les impacts possibles sans mesurer leur importance.

c) **Les matrices** : elles font apparaître les interactions entre les activités envisagées. Elles sont limitées car elles ne tiennent pas compte du temps et ne permettent pas de mesurer l'importance des problèmes pour l'environnement.

d) **Les organigrammes et la modélisation spatiale** : ils sont souvent utilisés et nécessitent une formation spécifique. On arrive à voir l'interdépendance entre les différents éléments du système.

e) **La méthode mathématique** : elle permet de voir les modifications susceptibles de se produire sur l'environnement. Cette méthode est complexe mais efficace.

LES ETUDES DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE) ETUDES DE CAS

. Monsieur AZZOUG

. Monsieur PRAYAG

I. EXPOSE DE MONSIEUR ASSOUG

30. Dans son intervention, M. AZZOUG a fait part à l'assistance du cas de l'industrialisation algérienne juste après son accession à l'indépendance. L'esprit qui a prévalu à cette époque était de créer un ordre économique nouveau basé sur la prise en main des filières de production, allant de la matière première au produit fini. Mais cela ne s'est pas fait sans incidence tant au niveau économique que social; quatre cas ont été présentés.

31. **Premier cas** : Construction de deux usines, l'une de pâte à papier et l'autre de cimenterie.

A - USINE DE PATE A PAPIER

32. Construite sur les plateaux, cette usine a utilisé une matière première locale qui est une herbe appelée "ALPHA" dont la cueillette à la longue a provoqué l'appauvrissement des sols pouvant entraîner une désertification. Devant la gravité du problème, l'utilisation de cette herbe fut abandonnée au profit d'une autre essence.

B - USINE DE CIMENTERIE

33. Sa construction a non seulement provoqué un grand exode rural mais également des problèmes de pollution, de santé, de cohabitation. On notera que le maintien de cette cimenterie était justifié par le fait qu'un programme de construction de 100 000 logements par an avait été à l'époque établi par les autorités algériennes.

34. **Deuxième cas** : Construction d'une usine de pâte à papier sur la côte, dans une ville de

pêche et de tourisme. Deux problèmes ont été constatés :

- a) Chaque fois que l'usine fonctionnait, il y avait manque d'eau dans la ville. On a dû de ce fait arrêter l'usine pendant cinq ans;
- b) Rejet des affluents dans la mer avec des effets négatifs sur le tourisme.

35. **Troisième cas** : Construction d'une usine de fabrication de mercure dans une plaine à vocation agricole. Quand bien même cette usine ait été construite dans la règle de l'art, cela n'a pas moins entraîné des problèmes écologiques catastrophiques sur les plantes et les hommes.

36. **Quatrième cas** : Construction du pôle industriel d'ANNABA qui à l'époque abritait 15 000 personnes et servait à la transformation sur place du minerai de fer situé dans la zone. Toutes les infrastructures y avaient été mises en place par l'Etat : routes, écoles, université, hôpitaux etc. Malgré ces infrastructures, les problèmes d'environnement n'ont pas manqué de surgir : pollution atmosphérique, pollution sonore, perturbation visuelle.

37. **Cinquième cas**, considéré comme positif : C'est celui de l'ajournement de la création d'un pôle industriel vers 1977, grâce à une étude réalisée par une équipe de sociologues belges. On a dû choisir un nouveau site et on n'a maintenu que la production de l'aluminium, au détriment de la sidérurgie.

38. En conclusion, le conférencier a attiré l'attention des participants sur la nécessité de faire prendre conscience des problèmes de l'environnement au sens large du terme.

II - EXPOSE DE MONSIEUR PRAYAG

39. M. PRAYAG, dans son intervention, a présenté deux cas à Maurice :

- a) Un hôtel 5 étoiles sur l'Ilot appelé LEVRETTE;
- b) La résistance de cinq personnes s'opposant à un projet de l'Etat.

40. **Premier cas** : En 1974, construction d'un hôtel sur l'Ilot LEVRETTE. Suite notamment aux fortes tempêtes qui sévissent dans ces îles de l'océan indien, un constat a été fait :

- Blocage d'un chenal;
- Mauvaise circulation des eaux;
- Sédimentation;
- Eutrophication;
- Mort des espèces marines;
- Mauvaises odeurs.

41. Suite à ce constat, un projet de régénération de l'écosystème a été entrepris :

- Dragage du golfe;
- Structures de protection contre l'érosion;
- Embellissement de la plage.

42. L'esprit de transparence qui règne dans le pays a fait que ce projet a provoqué un grand débat qui a vu la participation des pêcheurs, des ONG, de l'église, de la presse, des villageois et des promoteurs.

43. **Deuxième cas** : Enfouissement Technique dans le cadre d'un schéma directeur de la gestion des déchets. Le Nord de l'île avait été choisi. Les études faites portaient sur les aspects suivants :

- Etude hydrogéologique;
- Site approprié;
- Technique appropriée;
- Analyse technique et coût initial du projet.

44. D'autres études d'impact ont été faites avec les trois composantes suivantes :

- Sociologique;
- Economique;
- Culturelle.

45. Il avait été demandé aux planteurs de se déplacer pour continuer leur activité dans de meilleures conditions. Des avantages sociaux ont été proposés aux villageois :

- Routes améliorées;
- Eclairage;
- Terrain de jeux;
- Nouveaux centres des loisirs.

46. Malgré ces propositions, 5 personnes sur 56 ont catégoriquement refusé, portant ainsi l'affaire devant la justice, en l'occurrence la Cour Suprême, et le projet est jusqu'ici gelé.

EXPOSE DE MONSIEUR TOUMI

1. L'EIE ET LA PARTICIPATION PUBLIQUE

47. Il est nécessaire dans l'EIE d'accorder les points de vue des différents acteurs, à savoir les entrepreneurs (promoteurs), les bureaux d'études (réalisateurs), l'Etat (qui contrôle) et le public

(qui réclame plus de participation et des dédommagements). Dans le processus de l'EIE la participation du public (particuliers, ONG, groupements d'intérêts, experts indépendants) est souvent limitée par des impératifs de sécurité qui font qu'il est mis en dehors du processus. Cependant, le public, grâce à sa participation, peut garantir le succès de l'EIE, en fournissant des informations supplémentaires, en soulignant les défaillances techniques, et en rendant en fin de compte crédibles les décisions de l'Etat.

48. En Tunisie, les techniques généralement utilisées pour la participation du public dans les EIE se résument ainsi :

- Réunions publiques;
- Observations par écrit;
- Consultation avec des groupements d'intérêts;
- Enquête d'opinion.

49. Ces techniques permettent, par la prise en compte des opinions du public, de connaître les résistances et les insuffisances, ce qui permet un gain important de temps et de ressources. A titre d'exemple, la participation du public en Tunisie se fait à travers :

- Les plans d'aménagement urbain;
- Les comités de quartiers;
- Les syndicats;
- Les ONG;
- Les médias;
- Les projets pilotes;
- Le 26/26 (solidarité publique).

2. LES CRITERES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DES EIE

50. Ce deuxième volet de l'exposé, qui s'appuyait particulièrement sur l'expérience tunisienne, a d'abord présenté le cheminement administratif des dossiers de l'EIE. Il ressort de cette présentation que deux types de dossiers d'EIE sont soumis à l'appréciation de l'ANPE, à savoir :

a) Les dossiers des projets soumis à l'EIE : il s'agit des dossiers relatifs aux grands projets. Pour l'examen de ce type de dossiers, l'ANPE se réfère aux termes de référence relatifs au cadre juridique, ce qui permet de définir le cahier des charges. La réalisation du projet est soumise au feu vert de l'autorité compétente, l'ANPE n'intervenant plus tard que dans l'évaluation et le contrôle. Pour ce genre de dossier, l'ANPE dispose de trois mois pour réagir;

b) Les dossiers des projets soumis a description sommaire : l'ANPE dispose de 20 jours pour se prononcer sur ce genre de dossier. Ici deux possibilités sont offertes : soit le dossier est approuvé soit il est soumis à l'EIE.

51. Pour se prononcer, l'ANPE s'appuie sur cinq groupes de critères :

- a) Recevabilité du dossier d'EIE;
- b) Qualité;
- c) Conformité aux normes et lois en vigueur;
- d) Conformité aux exigences de la protection de l'environnement en dehors du contexte normalisé;
- e) Conformité aux orientations et à la stratégie nationale en matière de protection de l'environnement.

52. L'exposant a présenté une méthode matricielle, dans laquelle on voit apparaître le type d'impact ou l'élément de l'environnement touché, ainsi que l'origine des impacts. Elle permet au promoteur de faire son bilan environnemental et au décideur de faire son évaluation.

53. Au cours du débat qui a suivi les participants se sont appesantis sur plusieurs questions importantes, à savoir :

- a) La répartition des rôles dans l'administration de l'environnement pour l'appréciation des EIE;
- b) La personnalité de celui qui commande l'EIE;
- c) La nécessité pour chaque Etat d'avoir un cadre juridique par exemple un code, qui régit la liste des projets soumis à l'EIE.

COMMUNICATION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES, LA COHERENCE ET LA COORDINATION DES EIE

54. M. Sène a mis en exergue certaines lacunes constatées dans la mise en application des stratégies d'un développement durable. Bien que les projets de développement de nos jours prennent en compte l'approche participative, on assiste à des conflits de gestion entre les différents départements et partenaires. On remarque aussi une absence de données statistiques pour beaucoup de ressources naturelles. Le manque de transparence et l'opacité dans l'information sont monnaie courante dans les pays en développement. L'Afrique souffre d'une véritable pénurie de personnel compétent.

55. Certains pays ont vu la création sur leur sol d'agences environnementales et la promulgation de textes de lois plus ou moins coordonnés et homogènes (Bénin, Madagascar, Tunisie). Les agences environnementales cohabitent avec des directions nationales de

l'environnement, d'où parfois des cas d'empiétement.

56. S'agissant de la création des capacités et du renforcement des institutions, des efforts doivent être déployés pour engendrer, renforcer et exploiter les compétences. Dans la plupart des pays africains, il n'existe pas de stratégies de valorisation des ressources naturelles. Le droit du citoyen et de la personne n'est pas respecté d'où la faiblesse des investissements dans le capital humain.

57. Les stratégies dans les études d'impact différent selon le niveau de développement et les réalités des pays. Trois cas de figure ont été présentés : il s'agit Burkina Faso, Madagascar et Tunisie.

58. Il serait souhaitable que l'on trouve au sein d'un pays un bureau d'enregistrement et de Sélection des projets, un comité technique chargé d'examiner les EIE et de délivrer les visas, et un personnel qualifié doté d'outils d'analyse et d'évaluation performants. Il faut assurer une formation permanente du personnel et mener des campagnes de sensibilisation dans la presse. On doit aussi mettre en place des structures d'accompagnement, des instituts de normalisation, des centres d'alerte et de lutte contre la pollution, ainsi que des centres de prévention contre les catastrophes naturelles.

59. Au niveau international, certaines institutions comme le PNUD, l'OCDE et l'UE-ACP préconisent des modèles propres de gestion de l'environnement qui favorisent une bonne coordination et la cohérence de l'application de l'EIE. Le financement d'un projet est subordonné à la prise en compte de la dimension environnementale. Aux niveaux régional et sous-régional, des institutions telles que la BAD, le CILSS et l'UEMOA ne sont pas en reste dans la prise en compte des études d'impact, ce qui explique l'évolution des mentalités en matière de politique de gestion de l'environnement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

60. Le séminaire, à la lumière des exposés qui ont été faits sur les différents thèmes à l'ordre du jour, a retenu les principales conclusions suivantes :

a) Les problèmes d'environnement ont une dimension aussi bien globale que locale et nécessitent une approche intégrée qui englobe les aspects biophysiques, socio-économiques et culturels;

b) La nécessité de l'EIE est reconnue, mais son utilisation comme outil national de planification demeure faible;

c) Les capacités existent, mais elles doivent être renforcées, coordonnées et harmonisées au niveau national, sous-régional et international;

d) Il faut déplorer l'absence quasi totale de cadre institutionnel et juridique approprié devant régir les EIE;

e) La participation du public est indispensable pour garantir le succès de l'EIE;

f) Les EIE doivent être réalisées et évaluées par une équipe pluridisciplinaire.

61. Considérant les conclusions précitées, le séminaire recommande ce qui suit :

a) Les gouvernements africains devront faire preuve d'une volonté politique affirmée pour la mise en oeuvre dans un cadre institutionnel et législatif, des études d'impact sur l'environnement en vue de promouvoir le développement durable, tel que proclamé lors de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Nairobi, décembre 1995);

b) La promotion et l'utilisation des études d'impact sur l'environnement doivent être coordonnées au niveau international par le PNUE, en collaboration avec les institutions internationales;

c) Les Etats africains devront se doter de structures de formation aux études d'impact sur l'environnement, en vue de renforcer des compétences techniques du personnel associé au processus des EIE;

d) Il faut intégrer l'éducation environnementale dans le système éducatif national;

e) Il importe d'encourager l'interaction, la communication et l'échange d'expertises entre les structures chargées des études d'impact sur l'environnement en Afrique, et ce en mettant en place des réseaux;

f) Il convient de sensibiliser les populations à la dégradation de l'environnement et à la nécessité d'inverser cette tendance;

g) Il faut encourager les études d'impact sur l'environnement non seulement pour les grands projets mais aussi pour les petits projets dont les effets cumulatifs peuvent nuire à l'environnement;

h) Il faut mettre en place des observatoires pour la surveillance de l'environnement;

i) Il importe de procéder aux évaluations environnementales et stratégiques des politiques et des programmes, notamment des politiques d'ajustement structurel en Afrique.

62. Le séminaire salue et apprécie l'initiative du PNUE visant à élaborer un ouvrage de bonnes pratiques des EIE et un manuel de formation, devant être testés en Afrique. Le séminaire exprime sa gratitude à la BID, au PNUE et à la BGD pour l'organisation de cet atelier et appelle les trois

parties à oeuvrer à la tenue d'ateliers de cette nature en Afrique. Enfin, les participants expriment leurs sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République gabonaise pour leur hospitalité et leur soutien, qui ont permis le succès de ce séminaire.

ETUDE DE FAISABILITE UICN - BANQUE MONDIALE

QUESTIONNAIRE

1. Quelles sont les structures éducatives de votre pays qui offrent une formation ou un enseignement supérieur en études sur l'environnement (diplômes, certificats en sciences de l'environnement)
2. Fournir l'adresse et le nom de la personne responsable.
3. Fournir des informations sur le contenu des cours et des structures de formations.
4. Que délivre-t-on : un certificat ou un diplôme?
5. Quel est le niveau minimum requis pour accéder aux structures de formation?
6. S'agit-il d'une structure nationale ou est-elle ouverte aux étudiants des pays de la région?
7. S'agit-il d'une structure gouvernementale, d'une structure privée ou d'une structure subventionnée par les bailleurs de fonds?
8. Les ressources disponibles au sein de la structure bénéficient-elles d'une assistance de haut niveau gouvernemental? Les ressources sont-elles suffisantes pour couvrir les besoins de l'institution?
9. La structure dispose-t-elle de facilités de communication avec l'extérieur?

P N U E

QUESTIONNAIRE

1. Est ce qu'il existe un cadre juridique qui régit les E.I.E?
2. Quelle est l'institution responsable des études d'impact au niveau du pays?
3. Existe-t-il des spécialistes locaux en études d'impact?
4. Quel est le rôle de votre pays dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds en matière d'études d'impact sur l'environnement?
5. Pensez-vous que les autorités de votre pays disposent des compétences nécessaires pour examiner les études d'impact sur l'environnement des projets de développement financés par les bailleurs de fonds?
6. Indiquez l'ordre de priorité, en les numérotant de 1 à 5, des éléments suivants du processus de l'étude d'impact sur l'environnement :
 - Volonté politique;
 - Capacités techniques;
 - Cadre juridique et institutionnel;
 - Sensibilisation et éducation du public;
 - Formation.

Annexe I

PROGRAMME DETAILLE

Lundi 18 décembre

9 heures- 9 h 30 **Inscription des participants**

9 h 30 - 10 heures **Accueil, remarques préliminaires et adoption de l'ordre du jour**

10 h 30 - 11 h 30 **Séance I : Les EIE et le développement durable (M. Abdoulaye Sène)**

Historique, émergence et évolution des EIE, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et son programme Action 21, vue d'ensemble des procédures des EIE, défis et rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

11 h 30 - 12 h 30 **Séance II : Les EIE et les mécanismes de planification et de prise de décision (M. R. H. Prayag)**

Le fossé entre les écologistes et les décideurs dans les pays en développement s'élargit; comment les EIE peuvent-elles être intégrées dans le processus décisionnel? Est-ce que les EIE peuvent aider à réconcilier les différences d'une manière peu coûteuse, efficace et transparente? Les EIE sont souvent perçues d'une façon négative dans les pays en voie de développement et sont considérées comme une procédure lourde ou une condition imposée pour répondre aux exigences d'agences externes. Comment peut-on traiter ce problème?

12 h 30 - 14 heures **Déjeuner**

14 heures - 15 heures **Séance III : Le processus des EIE (M. R. H. Prayag)**

Analyse des différentes phases du processus des EIE.

(i) Tri préliminaire

Le tri préliminaire comme moyen de classification des projets selon le niveau des EIE nécessaires.

(ii) Balayage

L'utilisation des EIE pour explorer et estimer la viabilité des

solutions de rechange : les EIE souvent commencent trop tard pour pouvoir identifier des solutions de rechange; est-il réaliste d'exiger des solutions de rechange de la part de l'équipe chargée des EIE?

15 heures - 15 h 30 Pause

15 h 30 - 17 heures Suite de la séance III

iii) Données de base

Rassembler les informations et les données sur l'environnement du projet afin de constituer une base de mesure et de prévision des changements.

iv) Mesures d'atténuation

Un projet rectifié par des mesures d'atténuation résultant des EIE est différent d'un projet conçu dès le départ pour optimiser l'impact d'ensemble et l'utilisation de ressources; les EIE peuvent-elles être utilisées dans la mise au point et le développement d'un projet pour atteindre un rendement optimal et l'utilisation durable de ressources?

v) Surveillance

La surveillance ultérieure des procédures des EIE et l'exactitude de leur évaluation font rarement partie des EIE; est-il réaliste d'inclure des activités de surveillance et de suivi dans l'exercice des EIE?

Mardi 19 décembre

9 heures - 10 heures **Séance IV : Les EIE comme faisant partie du cycle de vie du projet**
(Mme. L. Oyoubi)

i) Intégration

Comment le processus des EIE peut-il être mieux intégré dans le cycle de vie du projet? Quelles techniques devraient être adoptées pour garantir l'intégration des EIE avec succès? Chronologie optimale pour l'intégration.

10 heures - 10 h 30 Pause

10 h 30 - 12 h 30 Suite de la séance IV

ii) Coordination

Les EIE et le cycle de planification du projet; coordination des EIE avec d'autres moyens d'intervention et différents niveaux d'élaboration des décisions, y compris les stratégies de stabilité à long terme, gestion de l'environnement et des ressources, ressources humaines, planification du développement, planification urbaine et physique. Exploration des méthodes d'application des EIE à travers le cycle de vie du projet.

12 h 30 - 14 heures Déjeuner

14 heures - 15 heures Séance V : Incorporation de l'analyse socio-économique (Mme. L. Oyoubi)

i) Instruments Economiques

L'approche intégrée et historique pour les EIE requiert l'incorporation d'une analyse socio-économique; quel est le lien entre les EIE et l'analyse coûts-avantages? Certaines techniques sont-elles trop déterministes pour que les pays en voie de développement puissent les utiliser? Comment l'évaluation économique et d'autres techniques pourraient être incorporées? Problèmes liés à l'intégration opérationnelle des méthodologies d'évaluation physique, économique, sociale et écologique aux EIE.

15 heures - 15 h 30 Pause

15 h 30 - 17 heures Suite de la séance VI

ii) Evaluation socio-économique

Comment intégrer les considérations socio-économiques dans les EIE? Comment les instruments peuvent-ils être remis à jour pour maximiser les avantages des communautés locales, des cultures autochtones et de la société dans son ensemble? Est-ce que les EIE réconcilient la maximisation de la productivité économique avec la garantie du droit des peuples? Sélection de critères socio-économiques appropriés et examen du choix entre l'efficacité et la considération de fonds propres pour les EIE.

Mercredi 20 décembre

- 9 heures - 10 heures **Séance VI : Exposé d'études de cas** (M. Azzoug)
- 10 heures - 10 h 30 Pause
- 10 h 30 - 12 heures Etudes de cas (suite) (M. R.H. Prayag)
- 12 h 30 - 14 heures Déjeuner
- 14 heures - 15 heures Etudes de cas (suite) (M. Abdoulaye Sène)
- 15 heures - 15 h 30 Pause
- 15 h 30 - 17 heures **Discussion de groupe :**
Lacunes identifiées et possibilités de les combler dans l'avenir

Jeudi 21 décembre

- 9 heures - 10 heures **Séance VII : EIE et la participation publique**
(M. Mohamed Toumi)
- Comment promouvoir la participation publique, définir le rôle des différents groupes socio-économiques concernés par le projet à travers le processus décisionnel des EIE? La question de transparence et d'indépendance dans les procédures consultatives adoptées. Méthodologies pour tenir compte de l'opinion publique dans le processus décisionnel.
- 10 heures - 10 h 30 Pause
- 10 h 30 - 12 heures **Séance VIII : Commissionnement et administration des EIE** (M. Mohamed Toumi)
- Préparer les termes de références; qui doit organiser les EIE? Quelles lignes directrices faut-il adopter? Evaluation des propositions d'EIE faites par les consultants : références du chef d'équipe, historique de l'équipe en charge des EIE, est-ce que l'équipe possède les compétences requises? Est-ce qu'il y aura une intégration des équipes en charge des EIE et du dossier du projet? Est-ce qu'assez de temps est alloué aux composantes majeures telles que l'étude de la base de données? Est-ce que les données nécessaires sont disponibles? Est-ce que l'équipe a les

connaissances requises?

Méthodologies pour la gestion du processus des EIE à travers le cycle de vie du projet. Incorporation de la conception du projet et des changements socio-économiques dans la gestion du processus des EIE.

12 h 30 - 14 heures Déjeuner

14 heures - 15 heures Séance IX : Maîtrise des conflits. Commissionnement des EIE (M. R.H. prayag)

1. Complexité de la relation entre donateurs et bénéficiaires dans le processus des EIE, etc. Problèmes de budgets inflexibles, problèmes liés au tri préliminaire et au balayage; est-ce que l'exercice des EIE devrait être entrepris indépendamment de l'équipe de réalisation?

2. Identification des Parties Intéressées et Affectées (PIA), conflits d'intérêts, développement de méthodologies pour résoudre les conflits entre les PIA et autres intérêts, développer les encouragements pour maîtriser les conflits.

15 heures - 15 h 30 Pause

15 h 30 - 17 heures Suite de la séance IX

Vendredi 22 décembre

9 heures - 10 heures Séance X : Cadre institutionnel et législatif (M. Abdoulaye Sène)

Identification des problèmes institutionnels et législatifs en Afrique et définition du cadre optimal à développer dans le contexte socio-économique et politique africain. Contraintes nationales, régionales et mondiales : problèmes de cohérence.

10 heures - 10 h 30 Pause

10 h 30 - 11 h 30 Séance XI : Renforcement des capacités, cohérence et coordinations des EIE (M. Abdoulaye Sène)

i) Renforcement des capacités

Un des plus grands défis consiste à renforcer les capacités dans

les pays en développement pour la conception, le tri préliminaire et l'exécution des EIE; quelles sont les compétences requises pour accroître ces moyens? Est-ce que l'éducation et les techniques de formation sont fructueuses? Quelles sont les lacunes? Dans quels domaines devrait-on perfectionner le renforcement des capacités? exemples de l'OCDE et du Canada; quels arrangements institutionnels devraient être recommandés? Comment peut-on le mieux intégrer de nouveaux instruments et méthodologies?

11 h 30 - 12 h 30 ii) Bâtir une cohérence

Ecarts entre différentes utilisations des EIE par les bailleurs de fonds, organisations de l'ONU et organismes d'aide au développement? Y-a-t-il des contradictions, ou des signes déroutants, dans les différentes lignes directrices des EIE? Quels efforts sont faits à construire une cohérence? Comment l'ONU peut-elle aider au mieux pour construire une cohérence entre les donateurs et les bénéficiaires dans la coordination des approches d'évaluation du développement durable? Quels liens devraient être tissés entre les organisations de l'ONU, les organismes d'aide au développement et les institutions bilatérales pour construire une cohérence entre pays donateurs et pays bénéficiaires?

iii) Cohérence des EIE dans les pays en développement

Comment les pays en développement peuvent-ils bâtir une cohérence politique? Quelles recommandations et actions futures devraient être formulées pour construire une cohérence dans les pays en développement?

12 h 30 - 14 heures Déjeuner

14 heures - 15 heures Séance XII : EIE de deuxième génération : les EIE comme instrument de planification pour un avenir de stabilité à long terme (M. Bitondo)

Eu égard aux économies des pays africains, quels sont les problèmes d'actualité qui doivent être traités afin de promouvoir le rôle des EIE comme instrument de planification pour un développement durable? Les EIE dans le contexte plus large d'un avenir de stabilité à long terme.

15 heures - 15 h 30 **Pause**

15 h 30 - 17 heures **Séance XIII : Conclusions et recommandations (M. R.H. Prayag)**

Identification des besoins en EIE pour les pays africains, perfectionnement requis pour faire des EIE un exercice pratique, peu coûteux et efficace; les institutions de développement multilatérales, les organismes d'aide bilatérale, le secteur privé et les organisations non gouvernementales unis pour des actions futures.

17 h 30 **Remise des certificats.**

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

BENIN

M. SARE SILAS

Cadre, Chargé de l'aménagement du territoire
Ministère de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme
B.P. 01 - 3621 COTONOU
Tel : 31 55 96/31 50 58
Fax : (229) 31 50 81

BURKINA FASO

Mme SOETIYENGA YAMEOGO COLETTE

DGPE, Chargée des Etudes d'Impact Environnemental
Ministère de l'Environnement et de l'Eau
B.P. 7044 OUAGADOUGOU 03
Tél : (226) 32 40 74/78 - 30 66 30/31/32
Fax : (226) 31 81 34/30 12 32

CAMEROUN

M. EBWELE FILS LEROY

Responsable des Etudes d'Impact sur l'Environnement
Ministère de l'Environnement et des Forêts
YAOUNDE
Tél : (237) 32 92 30
Fax : (237) 23 94 61

GABON

1. M. VICTOR NDORE

Fondé de Pouvoirs Principal
Chargé de la Sous-Direction des Crédits
aux Entreprises
Banque Gabonaise de Développement
B.P.: 5 LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 24 29

2. **M. LOUIS-PHILIPPE MVE-NKOGHE**
Chef de Service Principal à la Sous-Direction
des Crédits aux Entreprises
Banque Gabonaise de Développement
B.P.: 5 LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 24 29

3. **M. KOUMBA - N'ZAHOU**
Conseiller Technique, Chargé des Questions
d'Environnement
Ministère de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire
LIBREVILLE
GABON
Tél : 16 06 57

4. **M. JEAN SIMON MOUKAGA**
Commissaire Général Adjoint à l'Aménagement
du Territoire
Ministère de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire
B.P.: 843 LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 16 71

5. **M. ALBERT OVONO - NDONG**
Directeur de la Planification Générale
Ministère de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire
LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 35 11

6. **M. FRANCIS OVONO - ELLA**
Chargé d'Etudes au Fonds d'Aide et de Garantie (FAGA)
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites
et Moyennes entreprises, de l'Artisanat
Chargé du Redressement du Secteur Parapublic
et de la Privatisation
B.P. 4120 LIBREVILLE
GABON
Tél : 77 80 65

7. M. CELESTIN OWONO

Chargé d'Etudes à la Direction Générale des P.M.E.
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites
et Moyennes entreprises, de l'Artisanat
Chargé du Redressement du Secteur Parapublic
et de la Privatisation
B.P. 4120 LIBREVILLE
GABON
Tél : 77 80 65

8. M. BENGONE JEAN-MARIE

Directeur Général de l'Environnement
Direction Générale de l'Environnement
B.P. 4161 LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 39 05

9. M. JEAN - LOUIS NZE-ALLOGO

Chef de Service de la Promotion de l'Artisanat
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Petites
et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat
Chargé du Redressement du Secteur Parapublic
et de la Privatisation
B.P. 7352 LIBREVILLE
GABON
Tél : 76 24 29

10 MOUDZIEGOU IBINGA J. HILAIRE

Chef de Service des Etudes, de la Cartographie et de
la Documentation
Direction générale de l'Environnement
B.P. 1632 LIBREVILLE
GABON
Tél : 72 27 00

GUINEE-BISSAU

M. MAMADOU ALFA DJALO

Ingénieur forestier
Responsables des ressources naturelles
Secrétariat d'Etat au Tourisme
à l'Environnement et à l'Artisanat
BISSAU

Tél : (245) 20 10 12

Fax : (245) 25 11 52

GUINEE-CONAKRY

M. SIDIBE MOULOUKOU SOULEYMANE

Chargé d'études sur l'Impact de l'Environnement

Direction nationale de l'Environnement

Ministère de l'Energie et de l'Environnement

B.P. 3118 CONAKRY

Fax : (224) 41 47 21/41 13 62

NIGER

M. MAYATA HAMZA

Responsable, Division Environnement et Ressources

Naturelles, Direction des Programmes et du Plan

Ministère des Finances et du Plan

B.P. 862 NIAMEY

Tél: (227) 72 32 11, poste 385

Télex : 5463 MIPLAN

Fax : (227) 73 59 83

SENEGAL

M. MAMADOU MOUSTAPHA BA

Ingénieur des Travaux de Planification

Direction de la Coopération Economique et Financière

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

B.P. 4017 DAKAR

Tél: 22 54 56

Fax : 22 12 67

Télex : 21 -561 MEF - DISG

TCHAD

M. MOCTAR DIPHANE

Chargé de la Gestion, la conservation et la protection

de l'Environnement, Direction des forêts de la

protection de l'environnement

Ministère du Développement Rural

B.P. 447 N'DJAMENA

Tél: (235) 51 31 28/51 55 17

Fax : (235) 51 51 19

Télex : 53 03 KD

TUNISIE

M. TOUMI MOHAMED

Chef Service, Agence Nationale de Protection de
l'Environnement

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du
Territoire

Centre Urbain Nord

Cité Essalama - 2008 TUNIS-ARIANA

B.P. 52 TUNIS - BELVEDERE

Tél: (216) 70 71 25/70 71 22

Fax : (216) 70 82 30

Annexe III

ENCADREMENT ET COORDINATION

M. ABAZA Hussein, PNUE, Nairobi
M. AZZOUG Mohamadd, Algérie
M. BITONDO, Cameroun
M. MBA N'DONG Augustin, BGD, Gabon
M. MEMMI Tahar, BID, Jeddah
Mme OYOUBI Lucette, Gabon
M. PRAYAG R.H., île Maurice
M. SENE Abdoulaye, Sénégal
M. TOUMI Mohamed, Tunisie
